

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 22/06/2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

**Etaient présents** : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric

**Etaient absents et excusés** :

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : OUGIER Jean Patrick

**Délibération N° 2020 – 17 : Vote des taux d'imposition 2020**

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020

Le produit fiscal attendu en 2020 sera de 339 495 € réparti comme suit :

- Taxe d'habitation	14.87%=	39 406.00 €
- Taxe foncière (bâti)	18,56%=	127 507.00 €
- Taxe Foncière (non bâti)	43,01%=	1 548.00 €
- CFE	32,05%=	210 440.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter les taux d'imposition des taxes, pour 2020, indiqués ci-dessus.
- **ACCEPTE** le produit attendu
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener ce dossier à son terme.

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Christian PICHOU

